

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Arrêté du 30 août 2022

**portant création de la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire et
fixant ses modalités de délivrance**

NOR MENE2226024A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 6 juillet 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4

L'accès en formation à la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire est ouvert aux titulaires des CAP suivants :

- CAP Métiers du plâtre et de l'isolation ;
- CAP Peintre applicateur de revêtements ;
- CAP Carreleur Mosaïste ;
- CAP Maçon ;
- CAP Staffeur Ornemaniste ;
- CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments.

Il est également ouvert aux candidats remplissant les conditions fixées à l'article D. 337-144 du code de l'éducation.

Article 5

La durée minimale de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire est de 14 semaines. Les modalités, l'organisation, le lieu et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe V** du présent arrêté.

Article 6

La spécialité « plâtrier » de mention complémentaire est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-147 à D. 337-153 du code de l'éducation.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la recommandation R. 408 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés (CNAMTS), annexe 5.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 7 juillet 1993 portant création de la mention complémentaire « plaquiste » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2024.

Article 9

La dernière session d'examen de la mention complémentaire « plaquiste » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 juillet 1993 précité aura lieu en 2023. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 10

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 août 2022.

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

R.-M. PRADEILLES-DUVAL



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Spécialité
« plâtrier »
de mention complémentaire
niveau 3**

SOMMAIRE

ANNEXE I **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

ANNEXE II **Référentiel des activités professionnelles**

ANNEXE III **Référentiel de compétences**

 Compétences

 Savoirs associés

ANNEXE III bis **lexique**

ANNEXE IV **Référentiel d'évaluation**

IVa Unités constitutives du diplôme

IVb Règlement d'examen

IVc Définition des épreuves

ANNEXE V **Périodes de formation en milieu professionnel**

ANNEXE VI **Tableau de correspondance entre épreuves ou
 unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

ANNEXE I
Présentation synthétique du référentiel du diplôme
Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (niveau 3)

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS

Activités	Blocs de compétences	Unités
PRÉPARATION	<p>Bloc n° 1 : Étude et préparation d'une intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention - Décoder et analyser un dossier technique - Préparer et vérifier les matériels et les outillages - Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention 	<p style="text-align: center;">UP1 Étude et préparation d'une intervention</p>
RÉALISATION	<p>Bloc n° 2 : Réalisation, mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser son poste de travail - Sécuriser son intervention - Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation - Construire un plafond - Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire - Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format - Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires - Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon - Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff - Nettoyer et replier le chantier 	<p style="text-align: center;">UP2 Réalisation Mise en œuvre</p>
COMMUNICATION	<p>Bloc n° 3 : Rendre compte de son activité en milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échanger, rendre compte oralement ou par écrit 	<p style="text-align: center;">UP3 Rendre compte, communiquer</p>

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (MC) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine de la construction des bâtiments neufs ou en réhabilitation et de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC agit en fonction des nouvelles réglementations notamment celles liées à la transition énergétique, numérique, environnementale ou dédiées à la sécurité. Celles-ci exigent la réalisation de travaux toujours plus performants que ce soit dans le cadre d'une rénovation de bâtiment ou de construction neuve. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

Les ouvrages à réaliser dans le secteur de la plâtrerie traditionnelle (briques, plâtres, isolation, carreaux de plâtre, éléments déco...) doivent souvent assurer, au-delà du seul aspect esthétique, des fonctions spécifiques (thermiques, acoustiques, protection incendie...) et dans des conditions particulières (solicitation aux chocs, humidité, grande hauteur).

B - Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, hiérarchie, équipe, autres intervenants...). Il est amené à utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC effectue en coordination avec les autres corps de métiers les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle les tâches liées à son intervention et rend compte à sa hiérarchie.

Il intervient sur des chantiers et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement.

Autonomie

Suivant la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC est amené à travailler au sein d'une équipe. Il est sous la responsabilité directe du chef d'équipe, du chef de chantier ou du chef d'entreprise.

Le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés, il choisit les outils adaptés, il utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

C – Perspective d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC peut évoluer vers la fonction d'encadrement.

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION	<u>T1</u> : Prendre connaissance des informations liées à son intervention		X	
	<u>T2</u> : Communiquer avec son équipe et son responsable			X
	<u>T3</u> : Renseigner et transmettre des documents d'intervention			X
PRÉPARATION	<u>T4</u> : Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable			X
	<u>T5</u> : Préparer et vérifier les matériels et les outillages			X
	<u>T6</u> : Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention			X
RÉALISATION	<u>T7</u> : Poser des huisseries, châssis, trappes de visite		X	
	<u>T8</u> : Construire des ouvrages horizontaux ou inclinés (plaques à enduire, briques à plafond, métal déployé)			X
	<u>T9</u> : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire			X
	<u>T10</u> : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en briques collées grand format			X
	<u>T11</u> : Réaliser des enduits de plâtre et des gorges simples ou à talon			X
	<u>T12</u> : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff			X
	<u>T13</u> : Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages fixes et roulants			X
<u>T14</u> : Nettoyer et replier le chantier			X	

Niveau d'implication :

Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « plâtrier » de MC est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme <i>participe sous contrôle ponctuel</i> en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

<u>Activité A1</u>	COMMUNICATION
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes écrites et/ou orales ▪ Informations techniques et extrait des règles d'exécution concernant l'activité à effectuer (pièces graphiques, pièces écrites, données numériques, etc.) ▪ Fiches techniques des matériels, des matériaux et des équipements de travail et de protection disponibles ▪ Informations relatives au chantier et à son entreprise ▪ Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe de façon positive et citoyenne <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples sur site ou à l'atelier 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des informations recueillies permet une mise en œuvre en adéquation avec le travail demandé ▪ Les points à éclaircir sur le travail sont exprimés avant leur exécution, à travers un message réactif et clair ▪ Les dimensions relatives au travail collaboratif et citoyen sont prises en compte 	
<u>Activité A1</u>	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer avec son équipe et son responsable Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Fiches techniques des matériels, des matériaux, des équipements de travail et de protection disponibles ▪ Extrait des règles d'exécution ▪ Consignes écrites et orales ▪ Outils de communication numériques et digitaux <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La communication orale ou écrite est régulière et systématique ▪ Le message transmis à son interlocuteur est compréhensible ▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées ▪ Les fiches d'intervention sont dûment complétées et transmises ▪ Le vocabulaire technique est adapté 	

<u>Activité A1</u>	COMMUNICATION
Tâche T3	T3 : Renseigner et transmettre des documents d'intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Documents internes de l'intervention : bons de livraison, besoins journaliers en matériaux et matériels, fiches d'heures, etc. ▪ Documents de réalisation de l'intervention : maquette numérique, plans, croquis, etc. ▪ Fiches techniques des matériaux ▪ Outils de communication et supports numériques <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site ou à l'atelier 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes sont comprises et appliquées ▪ Les informations collectées sont complètes, précises et justes ▪ Les documents liés à l'intervention sont renseignés, transmis et exploitables 	

<u>Activité A2</u>	PRÉPARATION
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention en adoptant une attitude écoresponsable Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas, extraits du CCTP, PGCSPPS...) ▪ Plans d'exécution, nomenclatures, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bons de commande, bons de livraison, plannings d'intervention ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ PPSPS ▪ Matériels et outillages disponibles ▪ Consignes relatives à la politique écoresponsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Conditions d'utilisation des matériels et outillages ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site ou à l'atelier 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du poste de travail est adaptée à l'ouvrage à réaliser et garantit sa bonne exécution et la sécurité de tous les intervenants ▪ La disponibilité des matériels, outillages, matériaux et consommables est vérifiée ▪ La co-activité est prise en compte pour l'organisation de son intervention ▪ La zone de travail est maintenue propre en permanence ▪ L'intervention est organisée selon une attitude écoresponsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion de ses déchets de chantier 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, modes opératoires, croquis, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Matériels et outillages disponibles à l'entreprise ▪ Notices des matériels, des équipements de travail et de protection ▪ Conditions d'utilisation des matériels, outillages, moyens de manutention disponibles ▪ Outils de communication et supports numériques <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site ou à l'atelier 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix des matériels et outillages est adapté à l'intervention ▪ L'état des matériels et outillages est vérifié tout au long du déroulement du chantier 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T6	T6 : Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de chantier fourni par son responsable : plans, croquis, données numériques, etc. ▪ Fiches techniques des matériaux ▪ Bon de commande et bon de livraison des matériaux ▪ Consignes écrites et orales <p>Contexte d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site ou à l'atelier 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les quantités de matériaux nécessaires sont vérifiées ▪ L'approvisionnement en matériaux permet de réaliser l'ouvrage prévu ▪ Le stockage et la répartition des matériaux permettent leur mise en œuvre rationnelle ▪ Les charges sont manipulées sans risque ▪ Toute anomalie (matériaux défectueux, ne répondant pas au cahier des charges, etc.) est signalée à son responsable 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T7	T7 : Poser des huisseries, châssis, trappes de visite Niveau d'implication : 2
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Matériels de mesure, de tracé et de contrôle ▪ Trait de niveau à 1,00 m ▪ Temps d'exécution alloué ▪ Consignes écrites et orales de son responsable ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Fiches techniques ▪ Fiches de suivi, fiches de contrôle ▪ Outils de communication et supports numériques Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement des huisseries, châssis et trappes de visite respecte la demande et s'adapte aux contraintes du chantier ▪ Les écarts sont signalés et communiqués à son responsable ▪ L'activité terminée fait l'objet d'un autocontrôle et les exigences réglementaires sont respectées 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T8	T8 : Construire des ouvrages horizontaux ou inclinés (plaques à enduire, briques à plafond, métal déployé) Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Fiches techniques des matériaux ▪ Règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif ▪ Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué ▪ Trait de niveau à 1,00 m ▪ Matériels, outils, matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ouvrage réalisé est conforme aux exigences des documents techniques et réglementaires (acoustique, thermique, incendie, etc.) et fait l'objet d'un autocontrôle ▪ L'intervention est organisée et garantit la sécurité de tous les intervenants ▪ Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ▪ Les temps d'exécution prévus sont respectés ▪ La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T9	T9 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif ▪ Temps d'exécution alloué ▪ Consignes écrites et orales Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ouvrage est conforme aux exigences techniques (hydrique, incendie thermo-acoustique de grande hauteur) et réglementaires ▪ Les travaux s'effectuent en toute sécurité et en préservant les ouvrages existants ▪ L'approvisionnement des matériaux et leur stockage judicieux facilitent la mise en œuvre ▪ Les temps d'exécution prévus sont respectés ▪ La zone de travail est maintenue propre, les déchets triés, évacués et l'ouvrage fait l'objet d'un autocontrôle régulier 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T10	T10 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou en briques collés grand format Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Fiches techniques des matériaux ▪ Règles techniques de mise en œuvre, ▪ Dessins de détail du projet décoratif (niche droite, angles ouverts, petits ouvrages courbes...) ▪ Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué ▪ Trait de niveau à 1,00 m ▪ Matériels, outils, matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ouvrage est conforme aux exigences techniques ▪ L'intervention est organisée en toute sécurité et fait l'objet d'un autocontrôle ▪ Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ▪ Les temps d'exécution prévus sont respectés ▪ La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux ▪ Les déchets sont triés, évacués 	

Activité A3	RÉALISATION
Tâche T11	T11 : Réaliser des enduits de plâtre et des gorges simples ou à talon Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Dessins de détail du projet décoratif ▪ Fiches techniques des matériaux, ▪ Règles techniques de mise en œuvre ▪ Consignes écrites et orales, ▪ Temps d'exécution alloué ▪ Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les protèges angles et les guides sont réalisés conformément à la prescription ▪ Les ouvrages de protection incendie sont réalisés conformément à la réglementation incendie ▪ L'aspect de finition est conforme au cahier des charges (lissé, gratté, structuré, coloré) et fait l'objet d'un autocontrôle ▪ Les techniques d'application sont maîtrisées (sur repères, à la volée et l'utilisation de la machine à projeter) ▪ Les raccords de plâtre présentent un état de surface régulier sans surépaisseur ▪ Les gorges simples et à talon sont réalisées correctement et exemptent de défauts ▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité ▪ Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ▪ Les temps d'exécution prévus sont respectés ▪ La zone de travail est propre en permanence et les déchets sont triés et évacués ▪ L'outillage, les équipements et les matériels de projection sont maintenus utilisables ▪ Les interventions des autres corps de métiers sont prises en compte 	
Activité A3	RÉALISATION
Tâche T12	T12 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre ▪ Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué ▪ Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site ou à l'atelier 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ouvrages sont repérés ▪ L'intervention est organisée et se déroule en toute sécurité ▪ Les ouvrages existants ou déjà réalisés sont préservés ▪ L'ouvrage réalisé est conforme aux attendus des documents descriptifs ▪ Les temps d'exécution prévus sont respectés ▪ Les déchets sont triés et évacués au fur et à mesure ▪ La zone de travail est propre, pendant et à la fin des travaux ▪ L'activité terminée fait l'objet d'un autocontrôle ▪ La pose est conforme aux prescriptions techniques 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T13	T13 : Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages fixes et roulants Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de son responsable ▪ Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) ▪ Équipements de travail et de protection, matériels et outillages ▪ Plan de montage de l'échafaudage et les données de sécurité ▪ L'autorisation de l'entreprise Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montage de l'échafaudage est conforme au plan de montage ou à la notice ▪ L'utilisation de l'échafaudage garantit la sécurité de son intervention 	

<u>Activité A3</u>	RÉALISATION
Tâche T14	T14 : Nettoyer et replier le chantier Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier ▪ Protocole de repliement de l'entreprise ▪ Consignes de tri et d'évacuation des déchets ▪ Consignes écrites et orales Contexte d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple, sur site Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état du chantier permet la livraison des ouvrages au maître d'ouvrage ▪ Les déchets sont triés et évacués selon les procédures ▪ Les procédures de démontage des matériels sont respectées ▪ Les outils et matériels sont rangés ou restitués et les dysfonctionnements ou détériorations signalés ▪ Les matériaux sont reconditionnés, stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure 	

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de certification de la spécialité « plâtrier » de MC est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. À cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé.

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe la) sont les suivantes :

- C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention
- C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit
- C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique
- C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation
- C3.4 : Construire un plafond
- C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire
- C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format
- C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires
- C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon
- C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff
- C3.10 : Nettoyer et replier le chantier

Les savoirs associés aux compétences

Les savoirs ou connaissances, associés à la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en 2 pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

- Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel
 - S1** : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.
 - S2** : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité
 - S3** : Le confort de l'habitat
 - S4** : La représentation graphique et numérique des ouvrages
 - S5** : La description et la quantification des ouvrages
 - S6** : La communication technique
 - S7** : La santé et la sécurité au travail
 - S8** : Le contrôle et la réception des ouvrages

- Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques
 - S9** : Fonctions esthétiques et connaissance des styles
 - S10** : Les ouvrages
 - S11** : Technologie de construction
 - S12** : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre

CAPACITÉS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES	COMPÉTENCES	
COMMUNIQUER	C1	C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention
		C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit
PRÉPARER	C2	C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique
		C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages
		C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention
RÉALISER	C3	C3.1 : Organiser son poste de travail
		C3.2 : Sécuriser son intervention
		C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation
		C3.4 : Construire un plafond
		C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire
		C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format
		C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires
		C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon
		C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff
		C3.10 : Nettoyer et replier le chantier

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1 : COMMUNIQUER

C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Prendre connaissance des instructions relatives à son intervention	Consignes écrites ou orales Contexte de l'intervention et informations techniques Extrait des règles d'exécution concernant l'activité à effectuer	Les informations recueillies permettent la mise en œuvre et les consignes sont appliquées	
Participer aux réunions de travail	Fiches techniques des matériels, des matériaux et des équipements de travail et de protection disponibles	La collaboration est efficace et citoyenne.	
Utiliser les outils numériques, digitaux de communication	Informations relatives au chantier et à son entreprise Informations relatives à la manière d'agir dans un groupe, une équipe de façon positive et citoyenne Outils de communication et supports numériques	L'utilisation des outils numériques et digitaux contribue à l'efficacité de la communication	
Compléter et transmettre les fiches de liaison	Documents internes de l'intervention : - bons de livraison, - besoins journaliers en matériaux et matériels, - fiches d'heures, etc. Documents de réalisation de l'intervention : maquette numérique, plans, croquis, etc. Fiches techniques des matériaux	Les fiches de liaisons sont renseignées et exploitables Les informations collectées sont complètes, précises et exactes	

C1 : COMMUNIQUER

C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique</p> <p>Rendre compte oralement ou par écrit d'une situation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- à sa hiérarchie- aux membres de son équipe- aux autres corps d'état intervenant sur le chantier	<p>Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)</p> <p>Fiches techniques des matériels, des matériaux, des équipements de travail et de protection disponibles</p> <p>Extrait des règles d'exécution</p> <p>Consignes écrites et orales</p> <p>Outils de communication traditionnels et numériques</p>	<p>La consigne est appliquée</p> <p>Les arguments sont clairs, précis et concis</p> <p>Le vocabulaire technique est adapté</p> <p>Le contenu de l'échange est adapté aux différents intervenants</p> <p>L'interlocuteur est écouté et compris</p> <p>La synthèse de l'échange est transmise à sa hiérarchie</p>

C2 : PRÉPARER

C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Rechercher, sélectionner et analyser les informations techniques</p> <p>Décoder un dessin d'exécution</p>	<p>Consignes écrites et orales</p> <p>Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)</p> <p>Dessins de détail du projet décoratif</p> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p>	<p>La recherche est méthodique</p> <p>Les informations sélectionnées sont strictement utiles et nécessaires et correspondent aux besoins et aux exigences liées à l'ouvrage</p> <p>Les ressources sont exploitées, décodées et correctement analysées</p> <p>Les incohérences sont repérées et transmises à sa hiérarchie</p> <p>Les décisions sont correctement appliquées</p> <p>Les vues sont localisées</p> <p>Les symboles, les normes de représentation et les cotations sont pris en compte</p> <p>Le décodage permet la préparation de l'intervention.</p>
<p>Établir le relevé d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage</p> <p>Effectuer un croquis d'une solution technique d'une partie d'ouvrage, manuellement ou avec un outil digital</p>		<p>Tous les éléments utiles sont relevés (nature des supports, cotes, parties à conserver...) ;</p> <p>Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation ultérieure</p> <p>La représentation manuellement ou avec un outil digital des détails (croquis, schémas, moulures, ...) permet la réalisation</p> <p>Les conventions de représentation et les normes de dessin technique sont respectées</p>
<p>Décoder un projet de décoration</p>		<p>Les éléments décoratifs sont repérés</p> <p>Les principaux éléments architecturaux de décor ou d'ornements sont nommés</p>
<p>Rédiger un mode opératoire</p>		<p>Le mode opératoire est exploitable</p> <p>La chronologie des opérations est logique</p> <p>Les points de contrôle et les éléments de sécurité sont détaillés</p> <p>Les matériels et les matériaux nécessaires sont listés</p> <p>La terminologie professionnelle est précise</p>

C2 : PRÉPARER

C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages

UP	1
BC	1

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Choisir le matériel et l'outillage Maintenir en état le matériel durant le déroulement du chantier	Consignes orales et écrites de sa hiérarchie Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, modes opératoires, croquis, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention, extrait du PPSPS, etc.) Matériels et outillages disponibles à l'entreprise Notices des matériels, des équipements de travail et de protection Conditions d'utilisation des matériels, outillages, moyens de manutention disponibles Outils de communication et supports numériques	Les matériels choisis sont adaptés à l'intervention Les règles et limites d'utilisation des matériels sont respectées L'état général des matériels et outillage est vérifié Les anomalies sont signalées à sa hiérarchie

C2 : PRÉPARER

C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention

UP 2

BC 2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Choisir les matériaux prévus pour son intervention	Dossier de chantier fourni par son responsable : plans, croquis, données numériques, etc.	Les matériaux approvisionnés sont adaptés à la réalisation
Répartir les matériaux en fonction des règles de mise en œuvre	Fiches techniques des matériaux	La répartition et la disposition des matériaux sont rationnelles
Vérifier la quantité de matériaux pour réaliser son ouvrage	Bon de commande et bon de livraison des matériaux	La quantité est conforme à l'ouvrage à réaliser
	Consignes écrites et orales	Les matériaux défectueux ou non conformes sont signalés à sa hiérarchie
	Les matériels et outillages	
Manutentionner les matériaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité	Moyens mécaniques de manutention	Les charges sont manipulées sans risque pour l'opérateur (PRAP...) et l'environnement
		Les matériaux et les conditionnements ne sont pas détériorés
Stocker les matériels et outillages		Les matériels et outillages sont stockés, protégés des dégradations, des déprédations et du vol

C3 : RÉALISER

C3.1 : Organiser son poste de travail

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Organiser son poste de travail en tenant compte de la co-activité	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- plans et descriptifs de l'installation,- documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants...)- documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ;- documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité	<p>Les spécificités du chantier sont identifiées Les matériaux, matériels, outillages sont à proximité de la réalisation La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué La co-activité est prise en compte Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenus dans toutes les phases d'exécution Le poste du travail est maintenu en sécurité, en état de propreté et fonctionnel Les anomalies techniques sont repérées et signalées à sa hiérarchie</p>
Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier	Outils de communication technique, y compris numériques	L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux

C3 : RÉALISER

C3.2 : Sécuriser son intervention

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Identifier les dangers propres à son intervention	Contexte professionnel d'intervention	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive
Appliquer les mesures de prévention prévues ou nécessaires	<p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans et descriptifs du chantier - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) - fiches techniques des fournitures, produits... - notice de manutention et de stockage fournisseur <p>Matériels et outillages</p> <p>Équipements et accessoires de manutention</p> <p>Normes et recommandations relatives à la manutention des charges</p>	<p>Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre</p> <p>L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé</p> <p>Les EPC sont maintenus en place et suivent l'évolution du chantier</p> <p>Les éléments d'EPC détériorés sont identifiés, signalés et détournés</p> <p>Les EPI utilisés sont adaptés à la situation</p> <p>Les EPI détériorés sont remplacés</p> <p>Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées</p> <p>Les principes de la prévention des Risques liés à l'activité physique (P.R.A.P.) sont appliqués</p>
Alerter en cas de situation dangereuse	<p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Formation P.R.A.P. et S.S.T.</p>	<p>Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie</p> <p>Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent.</p>

C3 : RÉALISER

C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Vérifier l'échafaudage, la plateforme, le plancher de travail selon les procédures Valider le bon état de conservation de l'échafaudage Alerter son responsable des anomalies constatées	En lien avec les recommandations R408 et R457 (annexe 3), sous la responsabilité d'un personnel habilité. Consignes orales et écrites de son responsable Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Équipements de travail et de protection, matériels et outillages Plan de montage de l'échafaudage et les données de sécurité L'autorisation de l'entreprise	L'examen de l'état de conservation est réalisé Le plan de travail est sécurisé Un rapport oral et écrit est transmis à son supérieur Une mesure corrective est mise en place selon la notice de montage Les situations dangereuses sont signalées à sa hiérarchie. Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent La zone dangereuse est neutralisée le temps de sa mise en sécurité

C3 : RÉALISER

C3.4 : Construire un plafond		UP	2
		BC	2
Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Vérifier le support	Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Fiches techniques des matériaux Règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué Trait de niveau à 1,00 m Matériels, outils, matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI)	Les anomalies éventuelles sont repérées et signalées	
Implanter un ouvrage horizontal		L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé est lisible, précis et respecte le plan L'utilisation des matériels de mesure et de tracé est maîtrisée	
Réaliser un plafond horizontal en briques plâtrières limité à une surface de 12 m ²		L'ouvrage correspond au descriptif. Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination. Les guides de construction sont stables et en nombre suffisants. Les guides déplacés en cours de réalisation restent positionnés correctement Espacement brique / charpente ≥ à 3 cm Horizontalité < 5mm sur 3 m Hauteur sous plafond ± 5 mm sur le plan Croisement des joints des briques conforme au DTU Le positionnement des crochets est alterné d'une rangée à l'autre Les crochets sont fixés correctement L'indépendance périphérique est assurée	
Réaliser un plafond horizontal ou incliné en plaques à enduire ou métal déployé, lattis...		L'ouvrage et sa construction respectent les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité pour : <ul style="list-style-type: none"> - le choix du plâtre et son taux de gâchage - le montage des éléments - L'horizontalité, la planéité, l'équerrage L'isolant est correctement positionné et son épaisseur est respectée Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.	

C3 : RÉALISER

C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Implanter un ouvrage vertical	Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé est lisible et précis et respecte le plan L'utilisation des matériels de mesure et de tracé est maîtrisée
Poser une huisserie : <ul style="list-style-type: none"> - un pré-cadre - un châssis - ... 	Matériels de mesure, de tracé et de contrôle Trait de niveau à 1,00 m Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales de son responsable Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI)	L'huisserie est correctement positionnée (alignement, niveau, aplomb, équerrage, respect du trait de niveau) Le fonctionnement est correct Le maintien est assuré Le sens d'ouverture est respecté Les liaisons sont adaptées Les tolérances des Normes et DTU sont respectées
Poser une trappe de visite	Fiches techniques Fiches de suivi, fiches de contrôle	L'étanchéité à l'air du bâtiment n'est pas détériorée La performance énergétique est prise en compte
Réaliser une cloison ou une contre cloison en carreaux de plâtre, en béton cellulaire, ou en carreaux de terre cuite limitée à une surface de 10m ² . Réaliser des gaines techniques en carreaux de plâtre. Réaliser des habillages en protections de structures : « métalliques, bois, ... » Incorporer, construire des éléments en briques de verre (douches, montée d'escalier, éclairage d'une pièce sans fenêtre...)	Outils de communication et supports numériques	Les matériaux à disposition sur le chantier sont identifiés et utilisés selon leur destination. L'isolant est correctement positionné, son épaisseur est respectée Les guides de construction sont stables et en nombre suffisant. Les supports permettent, l'appui, l'accrochage et l'adossement L'ouvrage respecte les exigences des normes et règles professionnelles de mise en œuvre Le traitement des périphéries et des points singuliers sont assurés (jonctions d'angle (harpage), jonctions avec les huisseries, pieds de cloisons, accrochage des charges lourdes...) L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local. Les chutes sont ≤ 5 % Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. Le temps imparti est respecté. Le geste est professionnel. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.

C3 : RÉALISER

C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Implanter un ouvrage vertical	Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Fiches techniques des matériaux	L'ouvrage correspond au descriptif. Le tracé est lisible et précis et respecte le plan L'utilisation des matériels de mesure et de tracé est maîtrisée
Réaliser une cloison distributive ou séparative limitée à une surface de 10m ² Réaliser une contre-cloison limitée à une surface de 10m ² Réaliser une niche droite Réaliser des petits ouvrages courbes limités à une hauteur de 1.20m et de rayon inférieur à 1.00m Réaliser un ouvrage en angle ouvert, en talus ou en surplomb	Règles techniques de mise en œuvre, Dessins de détail du projet décoratif (niche droite, angles ouverts, petits ouvrages courbes...) Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué Trait de niveau à 1,00 m Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) Moyens mécaniques de manutention Matériels, outils, matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention	Les matériaux sont identifiés et utilisés selon leur destination. Les guides de construction sont stables et en nombre suffisant. Les dimensions, les angles les pentes, les rayons de courbures sont respectés Les supports permettent l'accrochage, l'appui ou l'adossement. La construction respecte les exigences des textes de mise en œuvre et de sécurité Le traitement des périphéries et des points de construction singuliers sont effectués L'isolant est correctement positionné et son épaisseur est respectée L'ouvrage ne dégrade pas la valeur de la perméabilité à l'air du local Les chutes sont ≤ 5 %. Leur réutilisation éventuelle respecte les règles de construction. Le temps imparti est respecté Le geste est professionnel Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés durant toute la réalisation. Les déchets sont triés et stockés Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.
Poser une huisserie : - un pré-cadre - un châssis Poser une trappe de visite		L'huisserie est correctement positionnée (alignement, niveau, aplomb, équerrage, respect du trait de niveau ou du sol fini) Le fonctionnement est correct Le maintien est assuré Le sens d'ouverture est respecté Les liaisons sont adaptées Les tolérances des Normes et DTU sont respectées L'étanchéité à l'air du bâtiment n'est pas détériorée La performance énergétique du bâtiment est prise en compte

C3 : RÉALISER

C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Traiter les joints en arêtes et en cueillies	Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.) Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre, dessins de détail du projet décoratif	Le support est prêt à recevoir la bande à joints (absence d'épaufrure, de trous supérieurs à 3 mm) Les joints sont plans et réguliers. Les bandes papier, les bandes armées sont continues, adhérentes, noyées dans l'enduit et sans cloque Les cornières sont adhérentes, noyées dans l'enduit et rectilignes
Réaliser un enduit pelliculaire	Temps d'exécution alloué Consignes écrites et orales	La surface est plane et homogène, sans surcharges, trous, ni côtes. L'aspect de surface de l'enduit est lisse Le taux de gâchage est respecté Les pertes sont $\leq 5\%$. Le geste est professionnel Les temps impartis sont respectés Le poste de travail et les matériels sont propres Les déchets sont triés et évacués Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées Le contrôle de qualité est réalisé au fur et à mesure

C3 : RÉALISER

C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Réaliser les travaux préparatoires	<p>Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)</p> <p>Dessins de détail du projet décoratif</p> <p>Fiches techniques des matériaux,</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Consignes écrites et orales,</p> <p>Temps d'exécution alloué</p>	<p>Les travaux préparatoires de traitement du support sont effectués (primaire d'accrochage, régulateur de fonds, supports admissibles, etc.)</p> <p>Les nus et cueillies respectent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rectitude - l'alignement. - l'horizontalité - la verticalité - l'uniformité... <p>Les baguettes de renfort d'angles sont adhérentes, noyées dans l'enduit, jointives, rectilignes et sur un même plan.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure.</p>
Doser une préparation		<p>Le plâtre est adapté à la réalisation</p> <p>Le taux de gâchage du plâtre est adapté au support et à la méthode utilisée</p> <p>Le mélange est homogène</p> <p>Les pertes sont inférieures à 5%</p>
<p>Réaliser des enduits de plâtres (traditionnels, plâtres allégés d'application manuelle ou mécanique) ou de plâtres spécifiques (incendie, haute dureté...) surface limitée à 10m²</p> <ul style="list-style-type: none"> - verticalement, - horizontalement - inclinés - sur petites surfaces courbes limitées à 2m² 	<p>Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur</p>	<p>La machine à projeter est réglée, utilisée et entretenue selon les consignes du fabricant</p> <p>L'enduit respecte l'épaisseur, la dureté, la verticalité, la planéité locale et générale</p> <p>L'aspect de surface est régulier et respectent les prescriptions techniques</p> <p>La rotondité est régulière</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité et la protection de l'environnement sont respectées</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est prise en compte</p> <p>Les temps d'exécution prévus sont respectés.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés en permanence</p> <p>Les déchets sont évacués</p> <p>Le geste est professionnel</p> <p>L'enduit réalisé contribue à la performance thermique du bâtiment</p>

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Réaliser des raccords de plâtre sur un support horizontal ou vertical, surface limitée à 2 m ²	<p>Dossier technique : dossier d'exécution (plans, pièces graphiques, écrites, données numériques, planning, extrait du PPSPS, etc.)</p> <p>Dessins de détail du projet décoratif</p> <p>Fiches techniques des matériaux</p> <p>Règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Consignes écrites et orales</p> <p>Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur</p>	<p>L'environnement est protégé</p> <p>Le support est préparé</p> <p>Le dosage est adapté à l'enduit environnant</p> <p>La périphérie ne présente ni surcharge, ni retrait</p> <p>Les raccords affleurent l'enduit existant</p> <p>L'aspect de surface est régulier</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres en permanence</p> <p>Les déchets sont triés et évacués</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>Le geste est professionnel</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p>
<p>Réaliser des enduits de plâtre décoratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratté - à l'éponge - structuré - teinté... 	Échantillons de finition des enduits décoratifs	<p>L'épaisseur est respectée</p> <p>La coloration est constante</p> <p>L'aspect de surface est régulier</p> <p>La planéité, la dureté sont conformes</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres en permanence.</p> <p>Les déchets sont triés et évacués</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p>
Réaliser ou raccorder une gorge simple ou à talon	Le calibre est fourni (rayon < 15cm)	<p>Les travaux préparatoires sont réalisés (préparation des supports, pose des lattes de bois, création du calibre)</p> <p>Le taux de gâchage est adapté</p> <p>La rotondité est régulière</p> <p>La surface est lisse</p> <p>Les profils d'angles sont jointifs, d'aplomb et lisses</p> <p>Les murs et le plafond sont préservés</p> <p>L'arête de la gorge à talon est rectiligne, ragrée et parallèle à l'angle</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres en permanence.</p> <p>Les déchets sont triés et évacués</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>Le geste est professionnel.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p>

C3 : RÉALISER

C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Traîner une moulure droite de forme simple sur table au plâtre à mouler	<p>Des ressources concernant les ouvrages à réaliser : descriptif, plans, PPSPS, calepinage, dessin de détail, projet décoratif.</p> <p>Fiches techniques des matériaux, règles techniques de mise en œuvre</p> <p>Consignes écrites et orales, temps d'exécution alloué</p> <p>Matériels, outils et matériaux, équipement de travail en hauteur, matériels de manutention</p> <p>Le calibre est fourni</p>	<p>Les règles d'hygiène, de sécurité et la protection de l'environnement sont respectées</p> <p>Le taux de gâchage du plâtre est respecté</p> <p>La quantité de produit préparée n'excède pas 10% du besoin à mettre en œuvre</p> <p>La finition est sans défaut</p> <p>La quantité préparée est correctement évaluée</p> <p>Les pertes sont $\leq 10\%$</p> <p>Le temps imparti est respecté</p> <p>Le geste est professionnel</p> <p>Le poste de travail est organisé en toute sécurité</p> <p>Les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés en permanence</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p>
Poser une moulure simple ou des éléments décoratifs en plâtre (cimaise, lambris, plinthe, niche, rosace, corniche ...)		<p>L'ouvrage correspond au descriptif et au projet décoratif</p> <p>Le tracé d'implantation est suivi</p> <p>Les éléments sont esthétiquement répartis.</p> <p>L'ouvrage respecte les exigences des normes et règles professionnelles de mise en œuvre (préparation du support (stries) et maintien des éléments décoratifs, choix de la colle, montage, raccordements, finitions...)</p> <p>Les longueurs utilisées minimisent les pertes (chutes $\leq 5\%$)</p> <p>Les coupes sont précises et ajustées</p> <p>Les angles (profils) sont jointifs</p> <p>Les raccords sont invisibles</p> <p>Le sens de pose est respecté</p> <p>La verticalité, l'horizontalité, l'alignement des moulures sont respectées</p> <p>Le collage est parfait</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés en permanence</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</p> <p>Le geste est professionnel</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure</p>

C3 : RÉALISER

C3.10 : Nettoyer et replier le chantier

UP	2
BC	2

Compétences (Être Capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Nettoyer le chantier	Liste de l'outillage et des matériels apportés sur le chantier	Les bennes de tri sont identifiées et utilisées
Trier, stocker et évacuer les déchets	Protocole de repliement de l'entreprise Consignes de tri et d'évacuation des déchets	Les déchets sont triés, stockés et évacués Le chantier est livré propre
Gérer les stocks de fin de chantier	Consignes écrites et orales	Les matériaux sont stockés en toute sécurité, en vue d'une utilisation ultérieure
Replier les matériels		Les matériels et outils sont nettoyés, rangés, restitués en état de fonctionnement Leurs détériorations sont signalées ou consignées Le repliement et le stockage des éléments d'échafaudage sont assurés conformément aux consignes reçues

SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.	S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM) S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier S1.6 : Les qualifications et les habilitations S1.7 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche écoresponsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	S3 : Le confort de l'habitat	S3.1 : Le confort thermique S3.2 : Le confort acoustique S3.3 : La sécurité incendie S3.4 : L'accessibilité du cadre bâti S3.5 : Le risque sismique S3.6 : La qualité de l'air intérieur S3.7 : Le confort lié à l'hygrométrie
	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques ou numériques de représentation des ouvrages S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrages S4.5 : Les tracés géométriques
	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages. S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes S5.3 : La quantification des ouvrages simples
	S6 : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et les outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère
	S7 : La santé et la sécurité au travail	S7.1 : Les documents de la prévention des risques conformément à l'évaluation des risques de l'entreprise S7.2 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.3 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.4 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.5 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail
	S8 : Le contrôle et la réception des ouvrages	S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention S8.3 : la réception d'un ouvrage avant l'intervention
Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Fonctions esthétiques et connaissance des styles	S9.1 : Histoire des styles et de l'architecture S9.2 - Les arts appliqués
	S10 : Les ouvrages	S10.1 : Les ouvrages de plâtrerie S10.2 : Les travaux préparatoires avant enduit S10.3 : Les enduits plâtre
	S11 : Technologie de construction	S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel S 11.2 : Histoire des techniques
	S12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre	S12.1 : Matériels de chantier et outillages individuels S12.2 : Moyens d'accès et plateformes de travail S12.3 : Techniques de stockage et de magasinage S12.4 : Moyens et procédés de contrôle S12.5 : Réalisation des ouvrages S12.6 : Techniques d'implantation et de calepinage

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs →	Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel							Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques				
		S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco responsabilité	S3 : Le confort de l'habitat	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La santé et la sécurité au travail	S8 : Le contrôle et la réception des ouvrages	S9 : Fonctions esthétiques et connaissance des styles	S10 : Les ouvrages	S11 : Technologie de construction	S12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages	X	X		X	X		X			X	X	X
	C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
C3 RÉALISER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X	X		X			X			X	X	X
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X			X	X	X	X	X			X	X
	C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation	X	X		X	X		X			X	X	X
	C3.4 : Construire un plafond		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff		X	X				X	X	X	X	X	X
	C3.10 : Nettoyer et replier le chantier	X	X	X	X	X		X	X		X		

S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1.2 : Les intervenants de la construction	Citer le rôle respectif de chaque intervenant
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction Énoncer la démarche collaborative du BIM
S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)	
S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises
S1.6 : Les qualifications et les habilitations	
S1.7 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art	Identifier et exploiter les spécificités des différents documents.

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité.

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2.3 : La démarche écoresponsable en entreprise	Citer le principe de la démarche
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Lister les règles de tri des déchets et respecter les circuits d'élimination Énumérer les règles de nettoyage du site d'intervention et celles de remise en état

S 3 : Le confort de l'habitat	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S3.1 : Le confort thermique</p> <p>La réglementation en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transmission de la chaleur - Les déperditions thermiques - Les ponts thermiques - La conductivité thermique - La résistance thermique - Les performances thermiques des matériaux <p>Les précautions de mise en œuvre des isolants thermiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cloisons - des murs intérieurs - des combles perdus - des combles aménagés.... 	<p>Citer les conditions du confort thermique.</p> <p>Nommer les différents modes de transmission de la chaleur (convection, rayonnement, conduction)</p> <p>Citer les principales déperditions thermiques dans un bâtiment non isolé ou mal isolé</p> <p>Sélectionner les matériaux au regard de leurs caractéristiques thermiques et Décrire le certificat de qualification d'un isolant</p> <p>Reconnaître et Comparer les principaux matériaux isolants au regard de leurs caractéristiques.</p> <p>Localiser sur un ouvrage la présence de ponts thermiques et identifier les désordres</p> <p>Décrire les conditions de mise en œuvre des isolants thermiques</p>
<p>S3.2 : Le confort acoustique</p> <p>Les notions acoustiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bruit, le son, la fréquence... <p>La réglementation en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents types de bruits - la transmission du bruit - l'isolation acoustique <ul style="list-style-type: none"> • Bruits aériens • Bruits de chocs • Bruits d'équipements - la correction acoustique <p>Les performances acoustiques des matériaux</p> <p>Les précautions de mise en œuvre</p>	<p>Différencier un son d'un bruit, une fréquence ...</p> <p>Citer les sources et types de bruits dans le bâtiment.</p> <p>Identifier les modes de transmission du bruit.</p> <p>Différencier l'isolation acoustique de la correction acoustique.</p> <p>Énoncer les grands principes de l'isolation acoustique et de la correction acoustique.</p> <p>Sélectionner des matériaux et des systèmes en fonction de leurs performances et des exigences réglementaires.</p> <p>Décrire les conditions de mise en œuvre des isolants acoustiques</p> <p>Localiser sur un ouvrage la présence de ponts acoustiques</p>
<p>S3.3 : La sécurité incendie</p> <p>La réglementation incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différentes phases de développement d'un incendie - la réaction au feu des éléments de construction - la résistance au feu des ouvrages - le classement au feu des matériaux et des éléments de construction 	<p>Citer les différentes phases de développement d'un incendie</p> <p>Différencier la réaction au feu des éléments de construction et la résistance au feu des ouvrages</p> <p>Ordonner des matériaux et les éléments de construction en fonction des normes européennes</p>

<p>S3.4 : L'accessibilité du cadre bâti</p> <p>Les différents types de handicaps</p> <p>Réalisation d'un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées ; - Caractéristiques des aménagements et équipements 	<p>Distinguer les différents types de handicaps</p> <p>Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps.</p> <p>Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité</p> <p>Vérifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.</p> <p>Rappeler les normes d'accessibilités (PMR)</p>
<p>S3.5 : Le risque sismique</p>	<p>Localiser les zones sismiques</p> <p>Vérifier la solution constructive en fonction de la réglementation</p>
<p>S3.6 : La qualité de l'air intérieur</p>	<p>Énumérer les composants polluants de l'air intérieur</p> <p>Nommer les sources de pollution et leur incidence sur la santé</p>
<p>S3.7 : Le confort lié à l'hygrométrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le classement des locaux humides - Les désordres : salpêtre, efflorescences, moisissures... <p>Notion d'hygrométrie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sens de migration de la vapeur d'eau dans une paroi. - Aération et ventilation des locaux. 	<p>Exploiter une documentation technique (classement des locaux humides)</p> <p>Citer les facteurs favorisant les désordres</p> <p>Indiquer les incidences des condensations sur les ouvrages et sur le confort des personnes</p> <p>Indiquer le sens du mouvement de la vapeur d'eau</p> <p>Décrire le principe de ventilation des locaux</p> <p>Indiquer le rôle et la position du pare-vapeur et d'une membrane</p>

S 4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages	Utiliser les outils digitaux de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier
S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale	Lire des documents graphiques y compris digitaux d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4.3 : Les documents d'exécution des ouvrages	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrages	Identifier les informations d'un plan d'exécution d'un ouvrage simple
S4.5 : Les tracés géométriques	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage Tracer les formes géométriques avec précision (perpendiculaires, parallèles, angles, polygones, tangentes et raccordements, arcs, moulures...)

S 5 : La description et la quantification des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 : La description technique des ouvrages	Décrire techniquement un ouvrage ou partie d'ouvrage relevant du secteur de la plâtrerie et de l'isolation
S5.2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes	Interpréter les notices d'utilisation et de montage
S5.3 : La quantification des ouvrages simples	Estimer les quantités pour un ouvrage élémentaire

S 6 : La communication technique	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 : La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6.2 : Les supports et les outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris digitaux
S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Énoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques
S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère	Examiner des informations essentielles d'une notice technique en langue étrangère

S 7 : La santé et la sécurité au travail	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 : Les documents de la prévention des risques conformément à l'évaluation des risques de l'entreprise	Citer les mesures d'organisation prévues et intégrées dans les modes opératoires du PPSPS Citer les risques prioritaires de l'entreprise (chute de hauteur, manutention manuelle, risques électriques, agents chimiques dangereux, etc.) et les mesures de prévention en vigueur
S7.2 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Identifier les dangers et analyser les risques. Respecter les principes généraux de prévention dans l'application des mesures (suppression du risque, adaptation du poste de travail, EPC, etc.)
S7.3 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Vérifier les conditions d'utilisation en sécurité d'un échafaudage fixe, roulant ou d'une plateforme de travail (R408 et R457 annexe 3 de la CNAMTS)
S7.4 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Appliquer les principes de sécurité physique et économie d'effort au regard du référentiel de formation PRAP
S7.5 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail (*) Citer les conduites de secours à tenir (*). <i>(*) au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail (SST)</i>

S 8 : Le contrôle et la réception des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	Citer le principe d'une démarche qualité
S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	Décrire une fiche d'autocontrôle et la compléter
S8.3 : la réception d'un ouvrage avant l'intervention	Comprendre un diagnostic de conformité et proposer des mesures correctives

S 9 : Fonctions esthétiques et connaissance des styles	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S9.1 – Histoire des styles et de l'architecture</p> <p>Notion concernant les principales périodes historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralités sur l'histoire de l'art - Les époques historiques - Repères chronologiques de l'histoire de l'art et de l'architecture - Eléments architecturaux et ornements - Caractères généraux des grandes périodes stylistiques 	<p>Citer les principales études faisant parties de l'histoire de l'art</p> <p>Nommer les principales époques historiques et citer les styles architecturaux correspondants</p> <p>Reconnaître les principaux styles de l'Antiquité à nos jours</p> <p>Nommer les principaux éléments architecturaux ou éléments de décoration</p> <p>Identifier et nommer les éléments caractéristiques d'une période et/ou d'un style architectural</p>
<p>S9.2 - Les arts appliqués</p> <p>Les moyens architecturaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formes : motifs décoratifs, formes géométriques... - Les rythmes : l'alternance, la répétition, le rayonnement... <p>La couleur</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie : <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques d'une couleur <ul style="list-style-type: none"> - cercle chromatique - ton - dégradé... - les associations de couleurs <ul style="list-style-type: none"> - complémentaires - chaud et froid - nuances.... - la couleur et l'espace - la couleur et la sécurité 	<p>Répartir symétriquement des éléments modulaires</p> <p>Proposer différents appareillages d'éléments</p> <p>Maîtriser le vocabulaire de la couleur</p> <p>Identifier les caractéristiques d'une couleur</p> <p>Choisir une couleur à partir d'échantillons</p> <p>Identifier et nommer les différentes associations de couleurs</p> <p>Différencier les tons froids des tons chauds</p> <p>Connaitre l'effet des couleurs sur la perception d'un espace</p> <p>Connaitre les codes couleurs en signalétique de chantier et en prévention</p>

S 10 : Les ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 : Les ouvrages de plâtrerie	<p>Indiquer les points techniques particuliers à respecter lors de la réalisation des ouvrages</p> <p>Indiquer les conditions à satisfaire pour réaliser des liaisons</p> <p>Indiquer les conditions à satisfaire pour assurer l'indépendance des ouvrages</p> <p>Indiquer les règles de jonction à appliquer entre les différents ouvrages</p> <p>Énoncer les règles de mise en œuvre des ouvrages courants (plafonds, cloisons, doublages, etc.)</p>
S10.2 : Les travaux préparatoires avant enduit	<p>Vérifier la compatibilité du matériau sur le support qui doit le recevoir</p> <p>Proposer et lister les travaux préparatoires nécessaires en fonction du support</p>
S10.3 : Les enduits plâtre	<p>Choisir le type de plâtre en fonction des travaux à réaliser</p> <p>Indiquer les conditions à satisfaire pour mettre en œuvre les enduits au plâtre manuel, THD, projeté, etc.</p> <p>Indiquer les étapes de mise en œuvre des différents enduits</p> <p>Réceptionner des enduits intérieurs en plâtre</p>

S 11 : Technologie de construction	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>S11.1 : Matériaux, produits et ouvrages spécifiques du secteur professionnel</p> <p>Documents de références</p> <ul style="list-style-type: none"> - Normes, DTU, Avis Techniques, PV... - Certification et marquages produits (NF, CE, ACERMI ...) <p>Matériaux et produits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plâtres et matériaux manufacturés dérivés - Éléments de terre cuite - Isolants thermiques et acoustiques, - Profilés métalliques et PVC - Systèmes de fixation, - Visseries, - Primaires (pour accrochage, pour fixation, pour isoler - Bois et matériaux manufacturés dérivés... <p>S 11.2 : Histoire des techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Évolution des matériaux</u> : plâtres, plaques de plâtre, éléments de terre cuite, de carreaux de plâtre, de béton cellulaire, matériaux isolants... - <u>Évolution des techniques</u> : enduit traditionnels coupés et lissés, enduits projetés, briques plâtrières montée au plâtre ou à la colle.... - <u>Évolution des contraintes</u> (économiques, thermiques, acoustiques, sismiques, incendie..) 	<p>Identifier et citer la fonction des différents documents de références</p> <p>Utiliser la terminologie courante spécifique aux matériaux et produits</p> <p>Identifier les matériaux et les produits et indiquer leur domaine d'emploi</p> <p>Différencier les matériaux par leur dénomination normalisée, usuelle ou commerciale</p> <p>Énoncer leur processus d'élaboration ou de fabrication et leurs principales caractéristiques (physiques, chimiques)</p> <p>Être en mesure de donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dimensions normalisées et commerciales - les conditionnements - les performances - les domaines et limites d'emploi <p>Indiquer les accessoires de pose pour plafond, cloisons et contre cloison....</p> <p>Interpréter les fiches techniques des produits mis en œuvre</p> <p>Indiquer les contraintes et les règles de mise en œuvre des matériaux</p> <p>Caractériser les évolutions (architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre)</p> <p>Situer l'ouvrage dans un contexte historique, régional avec ses particularités</p> <p>Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession</p> <p>Décrire les principales techniques d'intervention sur cet ouvrage</p>

S 12 : Techniques, procédés et moyens de mise en œuvre

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S12.1 : Matériels de chantier et outillages individuels	Interpréter les fiches techniques Maitriser le vocabulaire technique adapté
S12.2 : Moyens d'accès et plateformes de travail	Citer les principales règles de montage/démontage, d'installation et de fonctionnement
S12.3 : Techniques de stockage et de magasinage	Identifier les outillages individuels Énoncer les règles d'entretien de l'outillage Énoncer les règles d'utilisation de maintenance, de stockage ainsi que leurs limites.
S12.4 : Moyens et procédés de contrôle	Citer les principales règles de maintenance en fonction du niveau d'habilitation et de compétence, notamment vis-à-vis des risques électriques
S12.5 : Réalisation des ouvrages	Appliquer la réglementation en vigueur
S12.6 : Techniques d'implantation et de calepinage	Lire et interpréter les ressources Identifier ou établir les références Citer la méthode de tracé géométrique Réaliser un calepin Répartir des éléments modulaires pour obtenir des coupes périphériques proches d'un demi-élément

ANNEXE III bis
Lexique
Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (niveau 3)

3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination
BIM	Building Information Modeling (Modélisation des Informations du Bâtiment)
BL	Bon de Livraison
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BTP	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CCTG	Cahier des Clauses Techniques Générales
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFA - OFA	Centre de Formation d'Apprentis – Organisme de Formation d'Apprenants
CMR	Cancérigène Mutagène et Reprotoxique
DICT	Déclaration de Commencement des Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage
DTU	Document Technique Unifié
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
EP	Eaux Pluviales
ERI	Eaux Résiduaire Industrielle
EU	Eaux Usées
EV	Eaux Vannes
IPR	Intervention à Proximité des Réseaux
ITE	Isolation thermique par l'extérieur
ITI	Isolation thermique par l'intérieur
IFC	Industry Foundation Classes
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PE	Polyéthylène
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PIC	Plan d'Installation de Chantier
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
PVC	Polychlorure de Vinyle
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
RAP	Référentiel d'Activités Professionnelles
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VGP	Vérification Générale Périodique

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité « plâtrier » de MC est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- Permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité « plâtrier » de MC et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation.

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation, mise en œuvre	Rendre compte, communiquer
	E1	E2	E3
C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention	X		
C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit			X
C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique	X		
C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages	X		
C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention	X		
C3.1 : Organiser son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation		X	
C3.4 : Construire un plafond		X	
C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire		X	
C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format		X	
C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires		X	
C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon		X	
C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff		X	
C3.10 : Nettoyer et replier le chantier		X	

IVb
Règlement d'examen
Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (niveau 3)

Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (niveau 3)			Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h
EP2 : Réalisation, mise en œuvre	UP2	6	CCF	Ponctuel pratique	15h
EP3 : Rendre compte, communiquer	UP3	3	CCF	Ponctuel oral	30 minutes*

* 10 minutes de présentation devant un jury et 20 minutes d'entretien avec le jury

EP1 - UP1 : Étude préparation d'une intervention

Coefficient 3

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve précède obligatoirement l'épreuve EP2. Elle permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage ou partie d'ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier ou liée à l'épreuve pratique EP2.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.1 : Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention
- C2.1 : Décoder et analyser un dossier technique
- C2.2 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- C2.3 : Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- Décoder et analyser des documents techniques ;
- Rechercher les informations nécessaires à la préparation d'un travail ;
- Utiliser les informations en vue de préparer et organiser son travail ;
- Renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris numériques ;
- Inventorier les matériels et les outillages nécessaires à l'intervention ;
- Établir un croquis, le calepin d'un ouvrage ;
- Vérifier les éléments de la commande liée à son intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1 Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 2h00

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP2 comprenant :
 - la description de l'intervention professionnelle étudiée
 - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant l'ouvrage à réaliser
 - les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2 Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier trimestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens digitaux s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP2 - UP2 : Réalisation, mise en œuvre

<i>Coefficient 6</i>

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage.

Cette épreuve pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation
- C3.4 : Construire un plafond
- C3.5 : Construire des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire
- C3.6 : Construire des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format
- C3.7 : Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires
- C3.8 : Réaliser des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon
- C3.9 : Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff
- C3.10 : Nettoyer et replier le chantier

À partir d'un dossier de réalisation et de l'environnement de travail, le candidat est amené à :

- Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- Organiser et sécuriser son intervention en adoptant une attitude éco responsable
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation
- Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages fixes et roulants
- Implanter des ouvrages simples
- Réaliser un ouvrage simple ou une partie d'ouvrage
- Vérifier la conformité du travail réalisé
- Clore le poste de travail

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique d'une durée de 15h

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- un espace de réalisation
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et comprenant :
 - la description de l'ouvrage à réaliser ;
 - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'ouvrage à réaliser ;
 - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques, ...
- Un dossier « SUJET ».

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'entreprise, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées au cours du dernier trimestre de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- un espace de réalisation
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier trimestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation organisée en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La synthèse de l'évaluation est effectuée avec le tuteur/maître d'apprentissage et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise à l'aide des grilles d'évaluation.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3 - UP3 : Rendre compte, communiquer	<i>Coefficient 3</i>
---	----------------------

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer particulièrement l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sur une activité réelle et à développer son esprit critique sur ce qui a été réalisé.

Cette épreuve orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.2 : Échanger, rendre compte oralement ou par écrit

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

L'épreuve s'appuie sur les activités menées en entreprise par le candidat :

- reconnaître le chantier sur site
- rendre compte des activités conduites et des ouvrages réalisés
- proposer des solutions adaptées afin de préserver la santé et la sécurité des personnes
- répartir les matériels et les matériaux sur le poste de travail
- décrire le mode opératoire utilisé, une technique, ...
- contrôler la qualité des travaux et des ouvrages
- décrire le repliement du chantier

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par épreuve orale : épreuve orale d'une durée de 30 minutes

Le support de l'épreuve est un rapport numérique des activités conduites en milieu professionnel (observations, analyses, pratiques professionnelles) menées par le candidat sur les différents chantiers de réalisation et de pose de tout ou partie d'ouvrage de plâtrerie humide.

Le candidat rédige, à titre individuel, un rapport d'une vingtaine de pages en dehors des annexes.

Il y consigne, en particulier :

- la présentation de (ou des) l'entreprise(s) (3 pages maximum)
- le compte rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences visées
- l'analyse des situations observées, des problèmes abordés, des solutions et des démarches adoptées pour y répondre
- un bilan des acquis d'ordre technique, organisationnel et de pratique professionnelle

L'évaluation s'appuie sur une présentation orale devant un jury composé de deux enseignants, dont au moins un professeur d'enseignement professionnel, ainsi que d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Lors de la présentation orale du dossier, il appartiendra au candidat de choisir la stratégie de présentation. Il pourra utiliser les moyens numériques de communication adaptés mis à sa disposition (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...). L'autonomie et les compétences en communication écrite et orale seront des éléments qui devront être mis en exergue.

Le jury appréciera les capacités du candidat à structurer, justifier, argumenter les renseignements techniques apportés dans les descriptions.

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

L'exposé, de dix minutes, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien de vingt minutes qui porte sur le rapport d'activités.

Évaluation ponctuelle : exposé (10 min max) et entretien (20 min).

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation a lieu au cours du dernier trimestre de formation. Elle est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil (circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016).

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur désigné par l'entreprise d'accueil prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- Les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- Les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- Un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D. 337-62 à D. 337-65 du code de l'Éducation ;
- Un candidat de la formation professionnelle continue peut-être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

ANNEXE VI
Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire (niveau 3)

Mention complémentaire « plaquiste » définie par l'arrêté du 7 juillet 1993 dernière session d'examen : 2023		Spécialité « plâtrier » de mention complémentaire définie par le présent arrêté 1 ^{ère} session d'examen : 2024	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 – Réalisation et technologie	UP1	EP1 – Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 – Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire	UP2		
		EP2 – Réalisation, mise en œuvre	UP2
		EP3 – Rendre compte, communiquer	UP3